

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



Coordonnées du demandeur :

Nom : *Didier SEGAUD*
Adresse : *Hameau du Mas d'Antonin - 13160 CHATEAURENARD*
Téléphone : *+33 6 82 68 93 52* Fax :
Email : [*christine.cavalier238@orange.fr*](mailto:christine.cavalier238@orange.fr)

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 2.92 ha, de type serre multi-chapelles en verre, et d'un bâtiment agricole de stockage et de conditionnement de 704m², sur des parcelles agricoles en exploitation (maraîchage) sur une unité foncière d'environ 5.1ha. Les pans sud seront équipés de modules photovoltaïques.

La serre se situe lieu-dit les Saressannes – 13630 EYRAGUES et sera exploitée par Monsieur SEGAUD avec, principalement, des productions maraîchères (salades, courges) et accessoirement un complément de production fruitière (fruits rouges, melons) pour la vente en circuits courts et au M.I.N. de Chateurenard (13160).

La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la production légumière et allongera les périodes de récolte grâce à des productions à la fois plus précoces et plus tardives, évitant les importations de contre saison.

Elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les insectes et les agents pathogènes. La production sera ainsi sécurisée.

Le projet regroupera toutes les surfaces cultivées sur un seul site et pérennisera l'activité agricole familiale et créera 3 emplois à temps pleins supplémentaires en phase d'exploitation.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de 650 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.

Les revenus de la vente d'électricité permettront de financer une partie de la structure de la serre.

b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage.

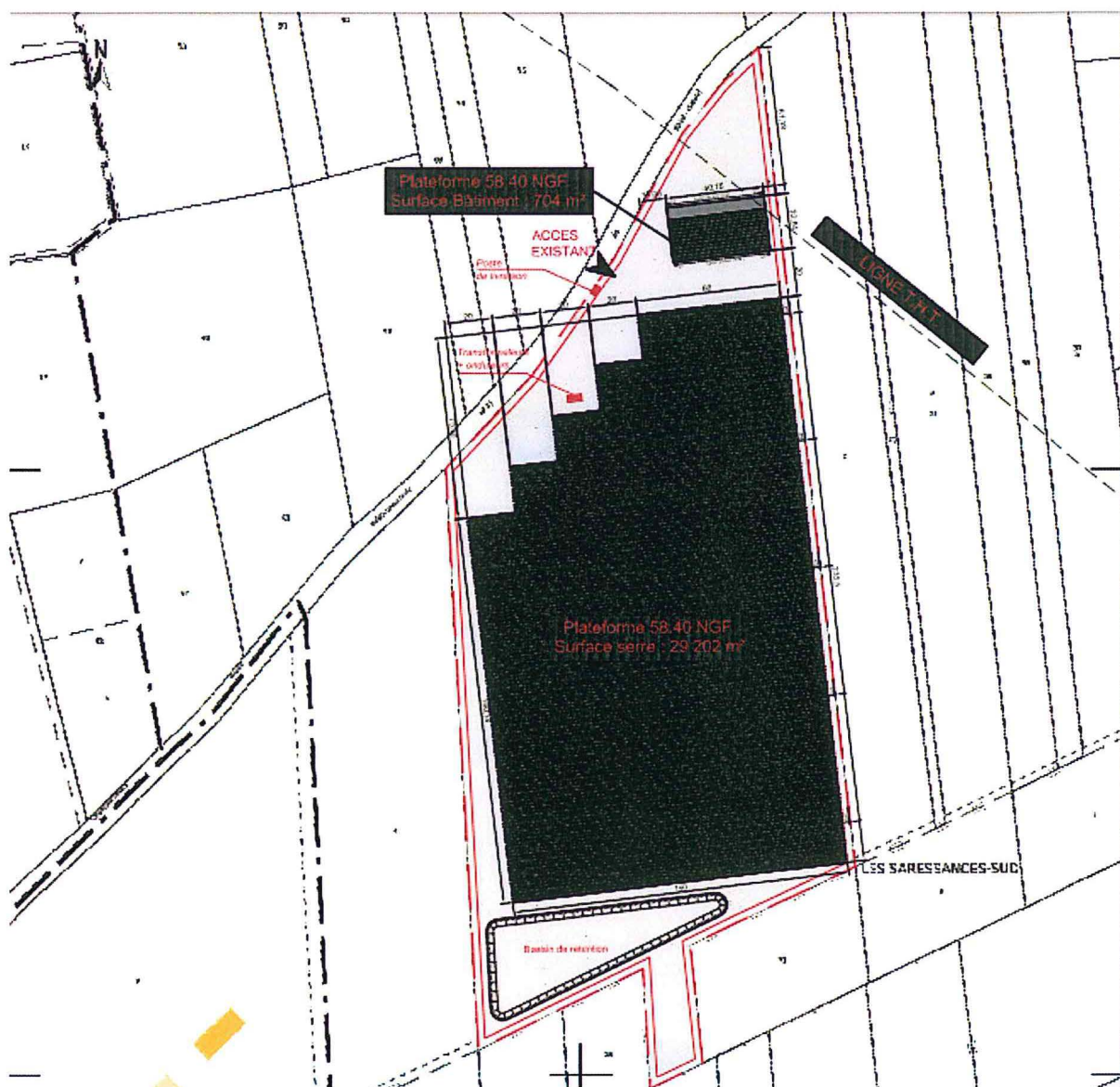
NON

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon.

Il y a, au sud et à l'est de la construction, des fossés de drainage existants, qui seront conservés et élargis. Un bassin de rétention d'environ 3000m³ est créé au sud du projet.

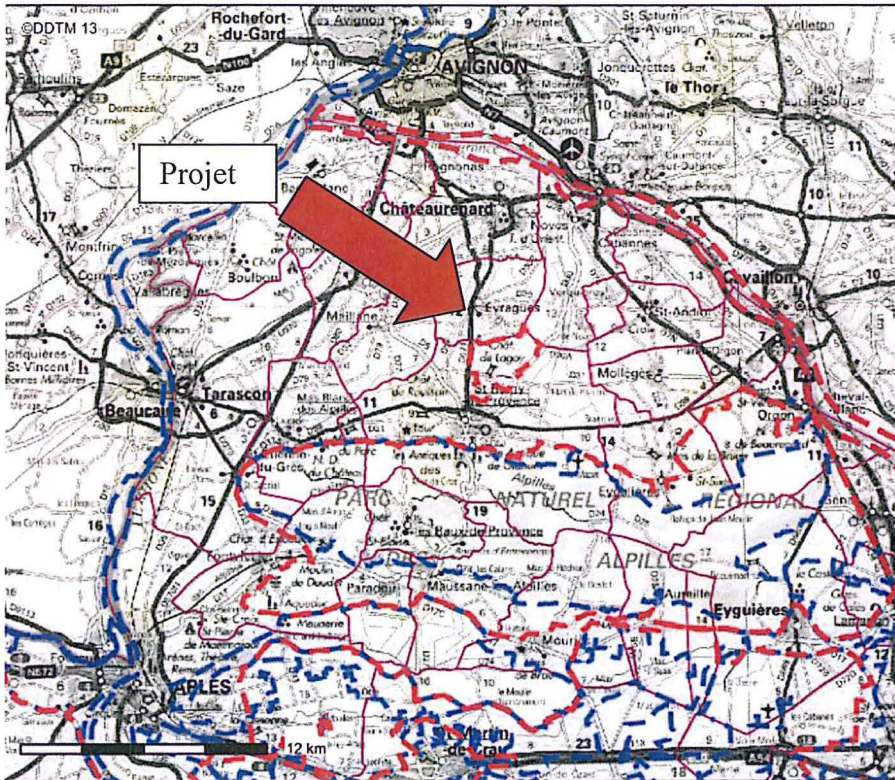
- d. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés).

Toutes les haies végétales existantes, tous les arbres existants sur les parcelles du projet seront conservés.



a-Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

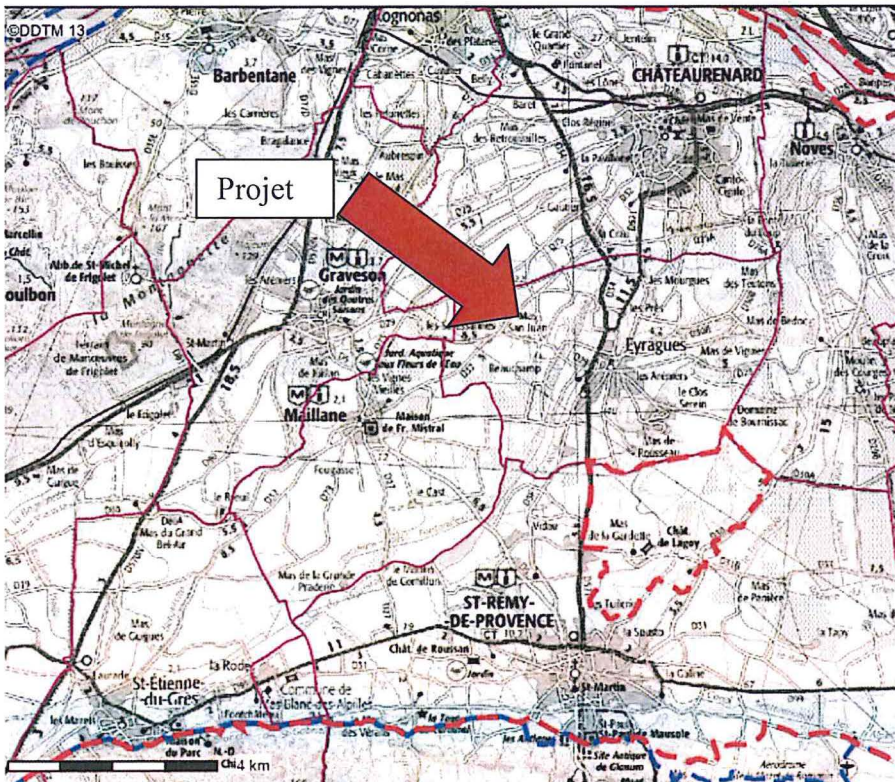
Zonage natura 2000 dans les Bouches-du-Rh



Conception : DDTM 13
Date d'impression : 03-

-  Directive Oiseaux
-  Directive Habitats
-  Limites communales

Zonage Natura 2000 dans les Bouches-du-Rh



Conception : DDTM 13
Date d'impression : 03-

-  Directive Oiseaux
-  Directive Habitats
-  Limites communales

À quelle distance ?

- À 7.5 kms. Nord/Nord-Est du site : »La Durance « SIC – ZSC (FR9301589) – Directive "habitat, faune et flore".
- À 7.5 kms. Nord/Nord-Est du site: « La Durance » ZPS (FR9312003) – Directive Oiseaux.
- À 4.0 kms. Est du site : "Les Alpilles" ZPS (FR9392013) – Directive Oiseaux.

b. **Etendue du projet :**

*Surface Unité foncière (7 parcelles) : 4.573 ha - Surface serre : 2.92ha -
Surface bâtiment agricole : 0.703ha.
Surface Linéaire : Serre : 235.50m x 140m.
Bâtiment : 40.35m x 17.98m.*

c. **Période envisagée pour les travaux :**

Le débroussaillage léger en périphérie et le décapage des terres de découverte, nécessaires à la mise en place du projet auront lieu en hiver (même si le reste des travaux se déroule plus tard) pour éviter la période de nidification des oiseaux, la période de végétation des plantes (production de graines) et la période d'activité des insectes et des reptiles.

d. **Questions posées :**

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?
NON
- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
NON
- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?
NON
- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?
NON
- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

*à 200 mètres du projet, un cortège typique et banal des milieux ouverts anthropisés : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Moineau domestique, (*Passer domesticus*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*).*

*En périphérie (haies, broussailles), Mésanges charbonnières et bleues (*Parus major et caeruleus*), le rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), la Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) et le Merle noir (*Turdus merula*).*

Près des habitations : Pie bavarde (Pica pica) et corneilles noires (Corvus corone) dans les champs.

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

En plus du cortège déjà cité, on peut rencontrer, en période de reproduction : l'Alouette des champs (Alauda arvensis), le Bruant zizi (Emberia cirius) et l'Hirondelle rustique (Hirundo rustica).

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000) :

Guêpier d'Europe.

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON.

e. **Conclusion**

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- *Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe (sites Natura 2000 à plus de 4 kms de la zone de projet.*
- *Terrain en culture (maraîchage plein champ + serres tunnels plastique).*
- *Pas d'enjeux de conservation de la flore.*
- *Pas de corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune, ni pour la reproduction.*

**Reconnaissance de terrain
effectuée le : 31 janvier 2015**

Fait à Roquefort

Par : Gaston BILEITCZUK

Signature





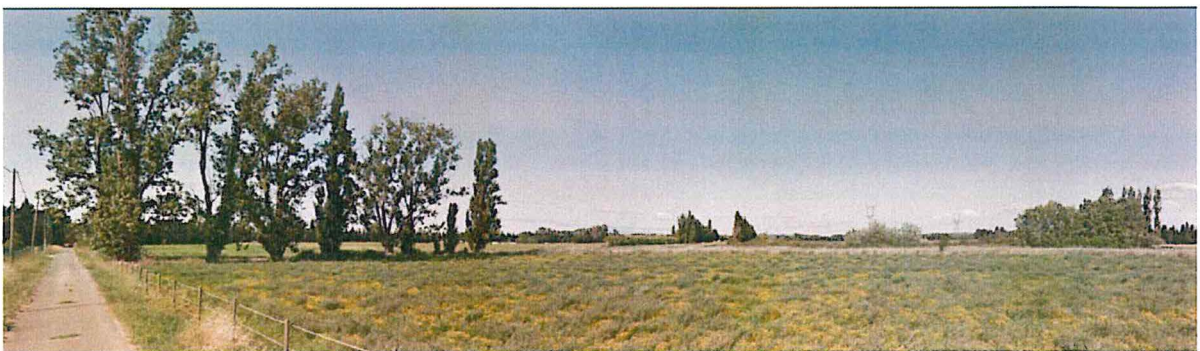
PC8b



Site vues de loin



PC7b



Site vues de près